



Cours minerve résiliation

Par **Fio97**, le **16/07/2018** à **18:09**

Bonjour, je me suis inscrite au cours minerve en août 2017 pour suivre une formation de la petite enfance mais il s'avère qu'aujourd'hui j'ai changé de voie en me suis tournée vers le travail pour pouvoir payer mes factures.

Je ne suis plus du tout ma formation depuis octobre 2017 et ai déjà prévenu plusieurs fois les cours minerve que je ne voulais plus suivre leurs cours et que je voulais arrêter ma formation mais je reçois toujours comme réponse que je ne peux pas arrêter et que je dois payer ma formation en totalité hors aujourd'hui je n'ai plus vraiment les moyens de jeter l'argent par les fenêtres en payant une formation que je ne suis pas.

Quelqu'un aurait-il une solution pour que je puisse en finir avec cette école sans avoir à déboursé un centime et en étant sûr que leur menace de poursuite judiciaire ne se feront pas ?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **16/07/2018** à **18:16**

Bonjour,

Non personne ne le peut.

Juridiquement vous n'avez moyen de cesser le paiement.

EN pratique tout le monde arrête, les écoles poursuivent rarement au delà des menaces d'intimidation.

Mais ce n'est pas garanti.

Par **Fio97**, le **16/07/2018** à **18:28**

Bonjour merci de votre réponse cette école est vraiment une honte, quand j'ai appelé pour la première fois en disant que je ne voulais plus suivre et payer cette formation mon interlocuteur des cours minerve m'a rit au nez en me disant "c'est dommage vous avez dépassé de 3 jours votre délai de résiliation"

Croyez vous qu'en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception la résiliation pourra être effective ?

Je souhaite sincèrement me débarrasser des problèmes que j'ai avec cette école je suis à présent en restauration je ne veux plus du tout avoir à faire avec cette école

Par **jos38**, le **16/07/2018** à **22:50**

bonsoir. vous aviez 3 mois pour résilier, il est trop tard. les conditions de résiliation sont dans le contrat que vous avez signé. beaucoup de personnes abandonnent. comme dit morobar, très peu d'écoles poursuivent. n'écrivez rien -ça ne servirait à rien-ne répondez pas au téléphone, arrêtez les prélèvements bancaires et espérez que ça s'arrête là

Par **Lag0**, le **17/07/2018** à **08:28**

[citation]cette école est vraiment une honte[/citation]

Bonjour,

Je ne vois pas en quoi respecter la loi et le contrat serait une honte ?

Vous avez bien signé un contrat avec cet organisme, vous vous êtes alors engagé, on ne signe pas ce genre de contrat à la légère !

Vous disposiez d'un délai de réflexion de quelques jours puis ensuite, vous pouviez résilier durant les 3 premiers mois en versant au plus 30% du prix de la formation plus le coût des fournitures déjà fournies.

Passé ce délai de 3 mois, seul un cas de force majeure peut permettre la résiliation, votre cas, bien sûr, est très loin de la force majeure...

[citation]arrêtez les prélèvements bancaires et espérez que ça s'arrête là[/citation]

Etrange conseil sur un forum juridique, il me semble qu'un contrat doit être respecté de bonne foi !!!

Par **jos38**, le **17/07/2018** à **09:03**

bonjour. oui bien sûr LagO, on doit respecter un contrat. mais Fio97 ne peut régler, les prélèvements vont être rejetés avec frais bancaires, ce qui va encore plus l'entraîner dans les difficultés financières. mais si l'école la poursuit, ça lui coûtera encore plus cher

Par **Fio97**, le **17/07/2018** à **15:21**

Merci à tous pour vos réponse

J'ai totalement oublier de préciser que je n'avais jamais été prévenue de quelque délais de retraction ou délais de réflexion que ce soit, j'ai remis mon contrat avant d'écrire ce message et il n'est stipulé nul part que j'avais un délais de rétractation...

J'ai été littéralement harcelée à partir du moment où je me suis renseigner sur l'école, je recevait tous les jours mails et appels téléphoniques parfois même après 20h voir 21h et des que j'ai évoquer le fait de résilier mon contrat (alors que je payais tous les mois sans faute) j'ai de nouveau été harcelée d'appels de quelques messieurs à la voix grave et autoritaire qui me menaçait alors que je payais tout de même...

Quand certains prélèvement ne passait pas à cause de mes problème financier j'appelais pour m'excuser et pour prévenir que je pourrais payer mais un peu plus tard dans le mois on me répondait que c'était noter dans mon dossier que je n'avais pas à m'en faire et les lettres de menace commençait à pleuvoir ainsi que les appel et les mails..

J'ai toujours payer ma formation même si j'ai prévenue cette école de mes problème financier et personnel (décès dans la famille créant des dettes) à chaque fois on me disait au téléphone que tout allait bien mais des que l'appel était finit j'étais assiégée de toute part pour payer